

“ALLAH AKBAR” n’empêche pas d’ALLER AU BAR et d’y boire de l’alcool

écrit par Maxime | 17 mars 2019



“ALLAH AKBAR” n’empêche pas d’ALLER AU BAR (à propos de l’expulsion d’un djihadiste marocain) ?!

Cela fait un moment que je voulais signaler aux lecteurs de *Résistance républicaine* et au grand chef Christine Tasin (pas de féminisation des fonctions !) qu’il serait temps de faire tomber un mythe à propos de l’alcool et de l’islam.

Très souvent, on lit que tel islamiste faisait de la taqîya en consommant de l’alcool et qu’en réalité, il était musulman mais avait le droit religieusement de boire de l’alcool pour faire croire qu’il ne l’était pas, etc.

Toutefois, depuis des années que je scrute la jurisprudence, je relève souvent, sans proposer pour autant d’article à ce sujet, des Mohammed condamnés pour conduite en état d’ébriété..

Alors, je me disais qu’il ne fallait pas forcément faire un article car ça pouvait être un apostat, n’en sachant pas davantage, que ça ne valait pas forcément le coup de taper sur le clavier pour si peu.

Néanmoins, l'affaire jugée à Paris cette semaine (CAA de Paris, 12 mars 2019) me donne l'occasion de partager ce constat : « *Allah akbar* » *n'empêche pas d'aller au bar* !

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000038230999&fastReqId=1560082600&fastPos=1>

Je suis conscient du sacrilège que constitue cet article et me mortifie d'un cilice pour avoir offensé le Très Saint Autel du Saucisson-Pinard (remplacé ces derniers temps par le Temple du Gilet jaune), mais si le refus de la consommation porcine ne semble pas remise en cause, **l'alcool n'est pas loin de devenir « halal »...**

Christine Tasin qui aime bien plaisanter dans ses articles en disant que ses adversaires ont dû sortir le « champomy » lorsqu'ils obtiennent gain de cause dans une affaire va peut-être devoir revoir sa formule...

Comment expliquer ce phénomène où « Allah akbar » fait bon ménage avec « Aller au bar » ?

Faut-il solliciter un hadith permettant à un imam de nous apporter ses lumières ?

<http://resistancerepublicaine.com/2019/03/12/mesdames-portez-la-barbe-pour-ne-pas-vous-faire-violer-par-des-musulmans/>

Et si finalement, c'était là la vraie spécificité de cet « islam de France » que certains veulent voir advenir ?

L'addiction à la boisson alcoolisée peut-elle coexister avec la haine du « mécréant » chez ceux qui nous menacent en invoquant « Allahu abkar », comme dans cette affaire ?

Ou bien va-t-on voir les gogos habituels en tirer parti pour nous dire : vous voyez bien que ce ne sont pas des musulmans ?

Les faits sont têtus : quoique reconnu même par le pouvoir

macronien comme un danger public djihadiste (il fallait vraiment que le cas soit gratiné, et effectivement on va le vérifier), ce Marocain était régulièrement ivre.

Simple hypocrisie religieuse ? Peut-être, à moins que des adeptes de la religion de « soumission » aient trouvé accidentellement dans la « Dive bouteille » de quoi conforter leur penchant pour la dépendance, l'écrasement de la Raison par une force qui les dépasse.

Peut-être certains trouveront-ils ce texte anecdotique ou dérisoire. Je crois cependant qu'un islamophobe de 2019 doit être au goût du jour, se mettre à la page et dépasser ses préjugés pour mieux être en mesure d'argumenter.

“ALLAH AKBAR” n'empêche pas d'ALLER AU BAR (à propos de l'expulsion d'un djihadiste marocain) ?!

Alcool, porc n'ont-ils pas été galvaudés comme symboles identitaires de la France ? N'est-il pas temps de relativiser leur importance ?

Bien sûr, on ne devra jamais taire les menaces voire les agressions que subissent ceux qui consomment ouvertement du porc ou boivent de l'alcool.

Toutefois, la consommation de porc est aussi refusée par les Juifs orthodoxes, sans que cela fasse obstacle à leur intégration républicaine. La conscience des dangers de l'alcool pour la santé conduit aussi beaucoup de Français à ne pas en consommer, ou à n'en consommer que très peu.

« Saucisson » et « pinard » peuvent-ils encore être des signes de ralliement pour les républicains islamophobes ? Ne feraient-ils pas mieux de se détacher de ces symboles afin d'éviter le grief d'appartenir à l'extrême-droite ?

Le débat est ouvert...

En tous cas, le Marocain concerné avait bien mérité son

expulsion compte tenu de son profil catastrophique.

Né en 1975, il est arrivé en France en 1984. Il a obtenu en 2011 une carte de résident valable jusqu'en 2021. Son épouse marocaine et leurs deux enfants l'ont rejoint en France, en 2014, dans le cadre d'un regroupement familial.

Condamné en 1996 à six mois d'emprisonnement avec sursis pour violence aggravée, il l'est encore en 2000 et 2001 à quatre mois et un an et huit mois pour détention, cession ou offre de stupéfiants, d'une part, puis dégradation ou détérioration d'un monument ou objet d'utilité publique et violence sur personne dépositaire de l'autorité publique, d'autre part. Il poursuit sa carrière de délinquant en 2007 avec une condamnation pour refus d'obtempérer à une sommation de s'arrêter et conduite d'un véhicule à moteur sans permis de conduire ni assurance, puis à trois mois d'emprisonnement pour acquisition, détention, offre ou cession et transport de stupéfiants.

Toujours pas expulsé en 2011, il célèbre ses 15 ans de racaille avec trois mois d'emprisonnement pour conduite d'un véhicule en état d'ébriété. L'alcool et l'islam commencent alors à être de la partie, dans un voisinage *a priori* étonnant...

En effet, non content d'être condamné, le 11 juillet 2016, à neuf mois d'emprisonnement pour menace de crime ou délit et outrage à l'encontre d'une personne dépositaire de l'autorité publique, il tente, le 4 août 2016 (que n'était-il en prison), **d'écraser des personnes installées à la terrasse d'un bar, avec son véhicule qu'il conduisait en état d'ébriété.**

Dans ce qu'on serait tenté d'appeler la théorie classique de l'islamophobie, on aurait écrit qu'il ne tolérerait pas que des gens s'alcoolisent... mais lui-même était alcoolisé !

Or, visiblement il y prenait goût car il enchaîne le 12 août 2016, avec une condamnation par le tribunal correctionnel de

Perpignan à une peine d'emprisonnement de 18 mois, pour **récidive de conduite d'un véhicule en état d'ivresse**, récidive de refus de se soumettre aux vérifications de l'état alcoolique, menace de destruction dangereuse pour les personnes, outrage et menace de mort à l'encontre d'un dépositaire de l'autorité publique, **violence avec usage d'une arme** et enfin, dégradation ou détérioration d'un bien destiné à l'utilité ou la décoration publique.

On mesure au travers de ces multiples condamnations le laxisme des autorités françaises qui n'auront jamais expulsé ce multirécidiviste pendant quelque 23 ans de délinquance dans un pays dont il n'avait même pas la nationalité...

C'est particulièrement choquant pendant le mandat de Hollande où les menaces à l'encontre de fonctionnaires de police, le 11 juillet 2016, invoquaient la religion islamique en ces termes :

*"Je vais tous vous buter à la kalach, je vous lâche une roquette et vous êtes morts, je vais jeter des grenades dans vos voitures quand je pourrai vous faire sauter bande de bâtards, **je n'ai qu'un seul maître c'est Dieu et je l'écoute, allahu akbar**. Bandes de sales fils de putes, j'ai fait de la prison et vous allez voir comment je vais vous crever. De toute façon, il faudrait enterrer tous les flics la tête en bas car ils font la loi sur terre et seul Dieu peut juger les hommes, je vais vous arracher le coeur et le boufferai alors qu'il battra encore".*

Le 12 août 2016, il menaçait semblablement un policier en déclarant :

*"J'espère que ton flingue est bien accroché car je vais vous mettre à tous une balle entre les deux yeux, on va se retrouver, je vais vous buter, vous allez tous crever, faites attention je vais revenir avec une kalachnikov et un lance-roquette et vous buter, **vos femmes je vais les trouver**", et, à*

l'occasion de son interpellation : ***“Je vais empoisonner un château d'eau et je vais tous vous crever comme le fait Daesh”***.

Il ne conteste pas avoir indiqué au psychiatre qui l'a examiné le 4 août 2016, qu'il souhaitait ***“refaire le coup de l'attentat de Nice”***.

Un profil semblable donc à celui de Chiolo qui avait exprimé des menaces similaires et avait préalablement trempé dans la délinquance :

<http://resistancerepublicaine.com/2019/03/15/attaque-terroriste-a-conde-sur-sarthe-ledifiante-expertise-psychiatrique-de-michael-chiolo/>

La marginalisation de la question de l'alcool dans le conflit de civilisation permet de recentrer la perspective sur d'autres questions moins anecdotiques et plus fondamentales et le moins qu'on puisse dire est qu'elles demeurent très nombreuses.